

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2014

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 15 décembre 2014, le règlement numéro 260-2014 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;

QUE ledit règlement n'a pas fait l'objet d'un désaveu du ministre des Transports dans les 90 jours suivant son adoption ;

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 15 mars 2015 conformément à la Loi;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 16^e JOUR DE MARS DEUX MILLE QUINZE.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mars 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 mars 2015.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière